Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Décision du Président
n° D2025/09

Office de tourisme
Achat de 3 ordinateurs portables

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020 portant délégations de pouvoir au Président,

Décide

Article 1 : De signer le bon de commande auprès de Scipline Axe6 pour la commande de trois ordinateurs portables pour l'Office de tourisme, pour un montant total TTC de 1 573.20 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 10 JUIN 2025
Le Président,

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN 65300 LANNEMEZAN

Publiée le 10 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250610-D2025-09-AU
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025